Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Affaire de détention d'armes et pocession de cannabis

Par PetiteLili

Bonjour à tous.
Déjà merci d'exister.

Je vous contacte aujourd'hui car je cherche à être éclairée sur le droit ou non à la police de demander un prélèvement d'ADN pour une affaire qui à été jugée en 2020.
En effet, un ami s'est fait arrêter suite à une délation pour possession d'armes, détentions de cannabis pour sa consommation personnelle. Il a écopé de prison avec sursis.
L'affaire à été jugée en bonnes et dues formes, il a fait appel mais ça n'a jamais rien donné. Jusqu'à ce que son avocate lui dise que depuis le temps maintenant l'affaire devait être classée et que l'appel avait été négatif.
Ce matin, il reçoit un appel de la police de son canton qu'il lui laisse un message. Ce message stipule qu'il les rappellent pour un éventuel test ADN concernant cette affaire car ils ne savent pas si cela avait été fait en 2020. Lui prétend que cela à été fait.

Ma question

Ont-ils le droit d'insister pour faire ce test ? Doit-il s'y compromettre ?

Je vous remercie de vos réponses et vous souhaite une belle journée.

Par isernon

bonjour,

vous parlez de canton, est-ce que les faits que vous relatez se passe en Suisse ?

ce site est un site essentiellement de droit française donc non compétent pour des questions relatifs au droit suisse.

salutations